

commune de SAINT RÉMY-SUR-ORNE
DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Élaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
en date du : **07 novembre 2007**

LE MAIRE

2b - Orientations Particulières d'Aménagement

AGENCE
SCHNEIDER

architectes
urbanistes

42 AVENUE DU 6 JUIN
BP 13030
14 017 CAEN CEDEX 2
T : 02 31 35 49 60
F : 02 31 35 49 61
florent.schneider@wanadoo.fr

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

Les principes d'aménagement et de paysagement sont définis :

- *Dans la fiche ci-après*
- *Sur le règlement graphique pour plus de lisibilités*

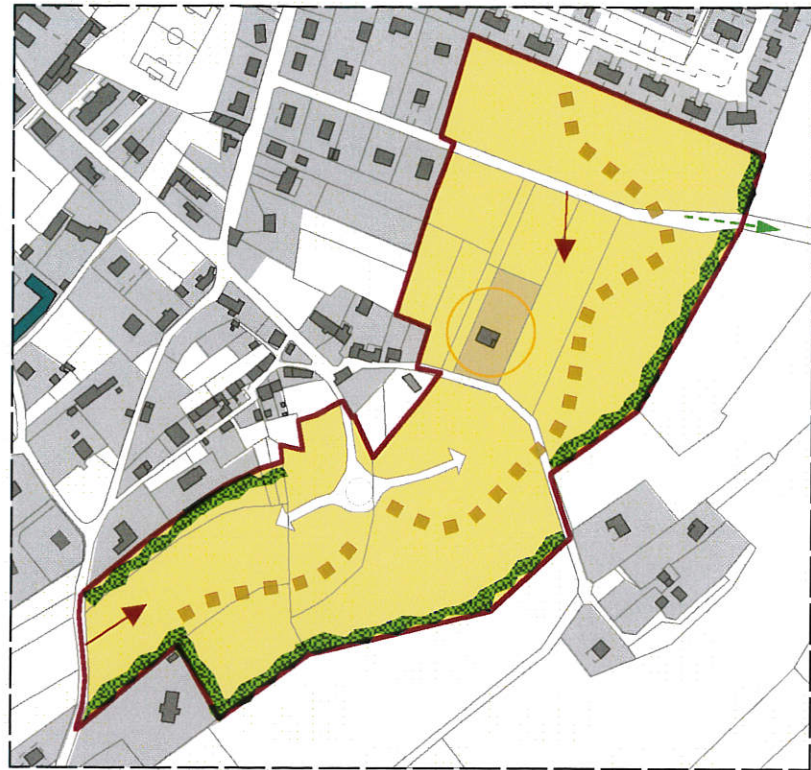
Elles s'imposent aux autorisations de construire ou d'aménager à venir, en complément des prescriptions du règlement.







SECTEURS CONCERNÉS :

- *1AUa : voir le règlement graphique*
- *1AU / 2AU : voir le règlement graphique et la fiche :
"Développer l'urbanisation en continuité du bourg en structurant le maillage interquartier".*

Orientations particulières d'aménagement

Développer l'urbanisation en continuité du bourg en structurant le maillage interquartiers



-  Secteurs urbanisés
-  Secteurs de développement résidentiel
-  Haies ou alignements d'arbres à conserver ou à créer
-  Chemins pédestres à créer
-  Nouvelle voie (ou allée) pour les accès automobile : sa position pourra être adaptée au projet
-  Liaisons piétonnes

CONSTAT :

Le site retenu est un secteur à l'Est du bourg en pied de coteau, au voisinage des secteurs résidentiels existants.

OBJECTIFS :

Permettre l'urbanisation des prairies disponibles situées dans le prolongement direct des secteurs résidentiels.

Aménager des liaisons entre les nouveaux quartiers et la partie déjà urbanisée; développer un cadre paysager en liaison avec l'identité de la Suisse Normande. Viabiliser au fur et à mesure de l'urbanisation et aménager les espaces publics nécessaires à la qualité du cadre de vie.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT :

- > Aménager des rues, s'intégrant dans les pré-pentes du coteau;
- > Structurer la desserte en organisant des liaisons transversales;
- > Structurer les liaisons piétonnes avec les espaces environnants. Les organiser pour obtenir un maillage judicieux de l'ensemble des parcelles;
- > Reprendre les caractéristiques des constructions de la Suisse Normande, en employant des teintes en harmonie avec les matériaux traditionnels de la région et intégrant les nouvelles constructions dans les pentes;
- > Mettre en place un cadre en référence à l'identité locale ("Suisse Normande et champêtre") :
 - par l'utilisation de teintes s'intégrant au mieux dans le site;
 - par la réalisation de clôtures faites de haies d'essences locales ou de lisses normandes;
 - en aménageant des cheminements pédestres.

